

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 99.038

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 12 Mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

4 Mars 1999

DATE D'AFFICHAGE

4 Mars 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETI, Mme PELTIER, MM. QUENTIN et SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. BUJARD représenté par M. CHABANEAU
M. DONZIER représenté par M. HUGENDBLER
Mme GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE-RULLIER
M. MALBOIS représenté par Mlle BARRAUD-DUCHERON
M. GAVEN représenté par Mme MONTRON

ABSENTS - EXCUSES : MM. BENOIT et POTENNEC

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Attributions de subventions 1999 aux associations culturelles

VOTE : UNANIMITE

La commission culturelle qui s'est réunie le 1er Mars 1999, a proposé une répartition du crédit prévu au BP 99 pour les associations culturelles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette répartition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oûi l'exposé du Rapporteur
- VU la Commission culturelle du 01/03/99
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'attribuer les subventions 1999 aux associations suivantes :

. F.S.E. DU L.P. CHAMPLAIN	3.000 F
. MUSIQUE EN PAYS ROYANNAIS	150.000 F
. CENTRE D'ARTS PLASTIQUES	160.000 F
. ROYAN CAMERA CLUB	15.000 F
. LES BALADINS DU ROI-YAN	2.500 F
. PETITS CHANTEURS DE NOTRE-DAME	6.000 F
. CLUB PHILATELIQUE	6.000 F
. UNIVERSITE INTER-AGES	26.000 F
. APRILHIS	40.000 F
. ARCANTE	20.000 F
. ASSOCIATION PAROISSIALE DU PARC	15.000 F
. CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	3.500 F
. GROUPE PHOTO DU PAYS ROYANNAIS	7.500 F
. L'ATELIER DES ARTS PLASTIQUES	10.000 F
. F.S.E. STE.MARIE-ST JEAN BAPTISTE	4.000 F
. MUSICAMATEUR	16.000 F
. ATELIERS D'ART DRAMATIQUE	2.500 F
. ECHANCRURES	50.000 F
. ROYAN CULTURE	404.000 F (1)
. SOCIETE DU MUSEE DE ROYAN	6.500 F
. GROUPE RADIO FRANCOPHONE INTERNATIONAL	2.000 F
. F.S.E. DU LYCEE CORDOUAN	2.500 F
. G.T.R. (GROUPE THEATRE ROYAN)	2.500 F

(1) DONT 100.000 F VOTE LE 15/02/99

. F.S.E. DU LYCEE PIERRE & MARIE CURIE	2.000 F
. EUTERPE	15.000 F
. LES MOUETTES "SECTION MUSIQUE"	10.000 F
. F.S.E. COLLEGE HENRI DUNANT	1.000 F
. ASSOCIATION D'ECHANGES DE SAVOIRS	2.000 F
. LA DISETTE	2.000 F

=====
TOTAL.....986.500 F

- D'imputer la dépense correspondante à l'Article 6574 Fonctions 30 et 322 du Budget Primitif 1999.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 Mars 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS